Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260402-2026_16-DE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 2 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le vingt-six mars deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, M. KERVADEC Hervé, Mme PUREN Isabelle, M. MAHO Thierry, Mme JACOB Marina, M. JOSSE Sylvain, Mme SIMON Julie, M. BOUCHARD Clément, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, M. ROLLAND Jérôme, Mme LE LIBOUX Leslie, M. TUAL Matthieu, Mme LEMEL Evelyne, M. COSTA Sébastien, Mme STEPHANT Sabrina, Mme LE NEILLON Catherine, M. COLLET Boris, Mme BERTUZZI Jessica, M. LEROUX Mathis, Mme KERVADEC Héloïse, M. MURAILLE Arnaud, M. MALLET Patrick, Mme GAGNON Béatrice, M. LE ROCH Freddy, Mme DURIEZ Christine.

Avaient donné pouvoir :
M. BUCHER Aurélien a donné pouvoir à Mme BONNEC Katia.

Mme LEMEL Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2026-16	**Commission d'appel d'offres.**

La commission d'appel d'offre (CAO) des collectivités territoriales est investie d'un pouvoir de décision dans le cadre des procédures formalisées des marchés publics.

Le Code de la commande publique ne précise plus le régime et la composition de la commission d'appel d'offres ; seules les dispositions du CGCT sont applicables en la matière.

Selon les articles L1414-2 et L1411-5 du CGCT, pour les communes de plus de 3 500 habitants, elle est composée du maire, de cinq membres du conseil municipal élus par le conseil à la représentation proportionnelle au plus fort reste et de cinq membres suppléants.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal ELIT :

- les membres titulaires suivants : Thierry MAHO, Jessica BERTUZZI, Hervé KERVADEC, Sylvain JOSSE et Patrick MALLET.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260402-2026_16-DE

- les membres suppléants suivants : Aurélien BUCHER, Sébastien COSTA, Katia BONNEC, Isabelle PUREN et Freddy LE ROCH.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

